



# PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°30)

Janvier 2025



# 2024



- ◆ *Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école*
- ◆ *Déploiement des PAV*
- ◆ *Les arts allumés*
- ◆ *Décoration estivale des enfants*
- ◆ *Carnaval des CM1 & CM2*
- ◆ *Sécurisation du réseau informatique*
- ◆ ...



## Dans ce numéro :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>L'école</i>                 | 3  |
| <i>Nature et environnement</i> | 10 |
| <i>Recensement</i>             | 14 |
| <i>Les finances</i>            | 15 |
| <i>L'urbanisme</i>             | 18 |
| <i>Les manifestations</i>      | 22 |
| <i>Informations diverses</i>   | 26 |
| <i>Patrimoine</i>              | 32 |
| <i>Etat civil</i>              | 35 |
| <i>Numéros utiles</i>          | 36 |

Chères planotes, chers planots,

Comme chaque année, 2024 a été marquée par de nombreux évènements à travers le monde parmi lesquels on pourrait citer : l'élection de Donald Trump aux États-Unis, l'extension de la guerre au Proche-Orient, la poursuite de la guerre en Ukraine, la chute du régime de Bachar El-Assad... Que ces évènements soient loin ou proche n'a plus réellement d'importance car désormais les répercussions affectent l'ensemble des pays. En ce qui concerne la France, si nous pouvons nous enorgueillir de la réouverture de Notre-Dame de Paris, des multiples manifestations organisées à travers tout le pays pour commémorer les 80 ans de la libération, du succès indéniable des Jeux Olympiques de Paris, il n'en est pas de même sur le plan politique où la dissolution de l'Assemblée nationale a révélé un pays fracturé qui rend la gouvernance très complexe. Nous allons donc devoir apprendre à composer avec des coalitions comme cela se pratique dans la plupart des démocraties du monde mais pour l'instant, on peut dire que l'apprentissage est compliqué ! La conséquence directe de cette incertitude affecte particulièrement les collectivités car l'absence de vote du budget gèle toutes les dotations liées aux investissements. Pour rester positif, cette incertitude gouvernementale nous conforte dans la politique que nous menons depuis plusieurs années sur la commune, à savoir : maîtriser au maximum nos coûts de fonctionnement afin de se dégager des marges budgétaires suffisantes pour continuer à investir. C'est ainsi par exemple, que le principal investissement cette année a été le déploiement de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école afin de produire de l'électricité et réduire par le fait, notre facture énergétique.

Dans un autre domaine, le recensement qui a eu lieu en 2024 montre que la population de notre village continue de croître de manière significative. Si nous accueillons 83 enfants au sein de notre RPI dont 45 tous les jours dans notre école, ce n'est pas totalement le fruit du hasard et cela met en lumière le fait que le cadre de vie de notre village est attrayant et qu'il faut continuer à œuvrer dans ce sens.

Comme vous le découvrirez dans ce bulletin, les projets se poursuivent et c'est tant mieux car notre village doit continuer à avancer dans ce monde incertain et parfois anxiogène.

Je profite de cet éditorial pour remercier l'ensemble du personnel communal et des conseillers municipaux qui jour après jour s'investissent pleinement pour mener à bien leurs missions et porter ces projets.

Merci également à toutes les associations qui proposent tout au long de l'année des animations multiples et variées qui font vivre notre village.

Pour finir, je voudrais simplement vous souhaiter à toutes et tous une excellente année à vous et à tous vos proches et j'espère qu'elle vous apportera santé et bonheur.

Patrick CUGNIET

Maire de la commune de PLAN

## L'ECOLE

### Les effectifs et leur répartition

C'est sous un ciel radieux que les enfants ont fait leur rentrée scolaire le 2 septembre. Certains avaient déjà hâte de retrouver les bancs de l'école après des vacances bien méritées, d'autres ont pris le chemin de l'école avec un peu d'appréhension, mais tous ont été accueillis chaleureusement par les membres de l'équipe éducative.

Pour cette nouvelle rentrée scolaire 2024/2025, les écoles de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont accueilli 82 élèves (83 en cours d'année) dont la répartition est la suivante :

- ◆ **Saint Paul d'Izeaux : 20 élèves** (9 PS, 11 MS)
- ◆ **La Forteresse : 18 élèves** (13 GS, 5 CP)
- ◆ **Plan : 45 élèves** (16 CE1, 8 CE2, 9 CM1 et 12 CM2)



*« Les effectifs sont toujours à la hausse : il y a 48 % d'élèves de plus qu'à la rentrée scolaire 2019/2020 ! »*

### L'équipe éducative

Peu de changements ont été opérés dans l'équipe enseignante pour cette année 2024-2025 :

- ◆ **Saint Paul d'Izeaux** : Enseignante Mme SIEFFERT Véronique, ATSEM Mme GÉRIN Léa (lundis et mardis) et Mme MARTIN Alexandra (jeudis et vendredis).
- ◆ **La Forteresse** : Enseignante Mme HENNO Cynthia à 80 % (temps partiel complété par Mme CHOLLIER Frédérique le jeudi), ATSEM Mme LEININGER Shirley et Service civique : Mme DEMEIRA Maëlys (à temps complet)
- ◆ **Plan** : (directrice de l'école de Plan : Mme GELAS Marlène)
- ◇ **Classe des CE** : Enseignante Mme GELAS Marlène, Service civique : Cécilia JENTGES  
AESH : Mme MERCIER Albane (12h) et Mme CHION Karine (12h).
- ◇ **Classe des CM** : Enseignante Mme BERNAL Valérie.

### L'équipe périscolaire

Pour gérer le temps périscolaire qui inclut la **garderie** avant et après les heures de classe, la surveillance et le service de la **cantine**, l'accompagnement des enfants dans le **bus scolaire** ainsi que **l'entretien** de l'école et de la cantine, deux personnes interviennent : Mme AMORE Marylin et Mme JENTGES Christine. Elles travaillent en collaboration avec les élus et dans l'intérêt de tous les enfants.

# Les projets scolaires

## Classe découverte aux Ecouges

**L**a classe de CE1 - CE2 a été ravie de profiter d'un soleil radieux de printemps pour partir à la découverte des Ecouges dans le Parc Naturel Régional du Vercors, à 1000 m d'altitude, du 21 au 22 mai 2024.

Le site des Ecouges fait partie du réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) isérois et est géré directement par le Département.



Nos explorateurs sont partis sur les traces du passé pour découvrir comment vivaient les hommes autrefois dans cet espace.

Ils ont également enquêté sur la vie des animaux de la montagne en cherchant les traces de leur passage. La diversité du milieu (forêt, ruisseaux, mares, alpages, ...) fait des Ecouges un lieu privilégié pour la découverte de la faune, plus de 20 espèces de mammifères et 70 espèces d'oiseaux se côtoient. Tous ont partagé leurs observations et leurs indices pour mener l'enquête à son terme.



Les enfants, les familles et l'équipe éducative remercient chaleureusement le Sou des écoles qui a financé en grande partie le projet. Un merci aussi tout particulier à l'infatigable et téméraire accompagnatrice, et aux familles qui nous ont accordé leur confiance pour permettre à leurs enfants de vivre cette aventure !

Ces deux jours passés en pleine nature furent une belle expérience collective entre copains et ... sans les parents !



## Restons dans la nature ...

### Sorties dans les Espaces Naturels Sensibles humides

**E**n septembre 2024, les classes de CE et CM de l'école sont parties à la découverte des petites bêtes de la mare et des végétaux des Espaces Naturels Sensibles locaux.

Les élèves ont bénéficié de plusieurs sorties en milieu naturel, notamment à la Tourbière des Planchettes de Saint Siméon de Bressieux, au Parc de la Verrerie de Roybon, à la Réserve du Grand Lemps et aux étangs de Plan, accompagnés par des animateurs de l'association Bièvre Liers Environnement.



Plusieurs ateliers et promenades en forêt ont permis aux élèves d'apprendre à reconnaître les différentes essences d'arbre, de déterminer les espèces vivantes en milieu humide et leurs relations dans la chaîne alimentaire. Les élèves ont apprécié faire « école dehors », apprendre les pieds dans l'eau et au contact de la nature.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier du département de l'Isère. Les enseignantes remercient également les parents qui ont donné de leur temps pour les accompagner et partager ces temps d'apprentissage.



Enfin une activité où on se « marre » !



**En Isère, 19 ENS  
départementaux et 126 ENS  
locaux participent à la  
protection de la biodiversité !**

## Projet pédagogique interdisciplinaire autour du vêtement

Dans le cadre de la saison culturelle « Des Habits et Nous » portée par le Département de l'Isère et du dispositif ArtsPlastiques38, les élèves de CE et CM se sont emparés du sujet du textile et du vêtement tout au long de l'année scolaire 2023 - 2024.

Le projet a ainsi permis aux élèves d'aborder :

- l'histoire, la géographie et le rapport au vêtement à différentes époques au travers d'un parcours artistique : visites et ateliers au musée du textile à Bourgoin
- étude de la langue : enrichissement du lexique et travail sur les expressions liées aux vêtements, rédaction de compte rendus, ...
- Arts plastiques : Carnet de dessins pour apprendre à dessiner des vêtements, initiation au tissage, ...
- Sciences / Développement durable : impact environnemental (eau, énergie, étapes de fabrication du coton au vêtement, fibres synthétiques et fibres naturelles, croissance et développement du ver à soie).

Le musée textile de Bourgoin-Jallieu a passé commande auprès des élèves pour des coupons de tissus. Les pièces de tissu préparées par les élèves de toutes les classes participant au projet ont ensuite été envoyées au musée de Bourgoin où la costumière Marion Mercier les a assemblées afin de constituer une robe à crinoline. Cette robe a ensuite été exposée pendant plusieurs mois au musée témoignant de l'implication et de la créativité des élèves.



Robe à crinoline confectionnée avec la participation de nos apprentis couturiers



La couture c'est bien, mais ça donne du fil à retordre !

## A travers chants

*Du nom d'un ouvrage d'Hector Berlioz, enfant de la Côte St André, le projet « A travers Chants » permet aux enfants, de participer à un projet musical original et encadré par des professionnels. L'objectif est de faire partager la culture au plus grand nombre même dans les communes qui n'ont pas d'école de musique. Cet ambitieux programme de chant choral dédié aux enfants de 8 à 12 ans a été confié par le Département de l'Isère à l'établissement public Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA).*



**D**e février à juin, les CM ont participé au projet « A travers Chants ». Ils ont appris avec une chanteuse professionnelle une dizaine de chants, le but final étant de participer à un opéra écrit spécialement pour eux.

Le thème de cette édition 2024 était la vie et les compositions d'un auteur - compositeur - interprète isérois : Jean Dréjac ("Sou sous le ciel de Paris", "L'homme à la moto", "Les funambules").

L'animatrice venait tous les 15 jours avec son piano pour l'apprentissage des chants ; le concert a eu lieu le **vendredi 28 juin**, au Château Louis XI de La Côte Saint André, devant 1 300 spectateurs !

Cet opéra, auxquels ont participé plus de 300 élèves, était accompagné par l'Orchestre de La Fabrique Opéra de Grenoble composé de 43 musiciens.

Les enfants ont participé à 100%, appris des chants longs et variés (vocabulaire, paroles et rythmes) et travaillé avec concentration et rigueur.

Le résultat fût un magnifique concert et la satisfaction d'avoir participé, avec succès, à un grand projet.



Nos petits chanteurs avant le grand saut sur scène !

### Le spectacle en chiffres :

**300 élèves**

**43 musiciens**

**1 300 spectateurs**



## Et le sport en cette année olympique ?

Tout au long de l'année scolaire, les élèves des classes de CE et CM ont participé à divers projets sportifs visant à promouvoir l'activité physique, l'esprit d'équipe et la découverte de nouvelles disciplines. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de favoriser le bien-être des enfants tout en leur offrant l'opportunité d'explorer des sports variés, de développer leurs compétences motrices et de vivre des expériences enrichissantes.

Ils ont ainsi pu s'initier à la pratique de l'escrime avec un prêt de matériel de Bièvre-Isère Communauté.



" En garde – Prêt – Allez "

Pour clore l'année scolaire en beauté, les CM1 et CM2 ont participé aux traditionnels Jeux Sportifs des écoles de Bièvre-Isère, à La Côte St André, le 25 juin 2024.

Tout au long de la journée, les enfants ont participé à divers ateliers d'athlétisme, incluant des courses de vitesse, des sauts de haies, des relais et des lancers. Ils ont également eu l'opportunité de découvrir d'autres disciplines sportives, telles que la gymnastique, le badminton, et le handball ainsi que de tester leurs connaissances sur les Jeux Olympiques à travers un quiz de 40 questions.

L'objectif de cette journée est de renforcer les liens entre les établissements scolaires, tout en favorisant la solidarité et la coopération entre les élèves.



La délégation de Plan à l'effigie de Marc Spitz, célèbre nageur américain



« Haie » doucement là !



Pendant les jeux sportifs, les neurones travaillent aussi !  
« Mens sana in corpore sano » mais il y a de quoi en perdre son latin !

Cette journée sportive est également articulée autour du Parcours du Cœur : campagne majeure de prévention pour sensibiliser et informer tous les publics, dont les enfants, sur les maladies cardiovasculaires et la meilleure manière de s'en prémunir. Les enfants ont reçu des diplômes, des dépliants sur les gestes qui sauvent, des jeux de cartes et... des explications sur le fonctionnement du système cardio-respiratoire.



Sur l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale, les enfants de primaire ont tous reçu une pièce commémorative de 2 euros, frappée par la Monnaie de Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Une cérémonie officielle a été organisée à l'école.

## La fête de fin d'année

La fin d'année scolaire est toujours un moment particulier, tant pour les élèves que pour leurs enseignants. A une semaine des vacances d'été a ainsi eu lieu la kermesse des écoles du RPI, à La Forteresse.

C'est toujours un véritable moment de convivialité et de partage. Parents, enseignants, et élèves se sont réunis autour du spectacle proposé par chacune des quatre classes, nous faisant ainsi découvrir au détour de scénettes, de chants, ... certains de leurs apprentissages de l'année.

La matinée s'est conclue avec la remise des cadeaux aux quatre CM2 de l'année, en l'honneur de leur passage imminent au collège, tout un symbole. Ils ont ainsi reçu des municipalités, une calculatrice scientifique Collège et une clé USB. Pour l'été 2024, les CM2 emporteront également dans leur valise une nouvelle de Jean Giono, "L'Homme qui plantait des arbres", dans le cadre de l'opération « Un livre pour les vacances », offert par le ministère de l'Éducation Nationale.



Cette matinée fut suivie par un repas organisé par le SOU des écoles (au menu : burgers cuits au brasero) afin de prendre des forces avant les jeux de la kermesse et les épreuves olympiades du SOU qui se sont déroulés durant l'après-midi.

# NATURE ET ENVIRONNEMENT

## Ordures ménagères et points d'apport volontaire (PAV)

La gestion des déchets est une compétence de Bièvre-Isère Communauté qui a acté un grand changement : le passage de la collecte des déchets ménagers du mode « porte-à-porte » en mode « points d'apport volontaire » (PAV) comme pour le verre, le papier et les emballages.

*Plus facile et plus pratique, pas de calendrier de collectes à respecter, plus de bacs à sortir la veille du ramassage... il vous suffit de déposer votre **sac fermé** dans les nouveaux conteneurs gris.*

Le but affiché de ce changement est de :

- ♦ « contribuer activement à la protection de l'environnement »
- ♦ « inciter les habitants à trier davantage, plus facilement et à réduire leurs volumes de déchets »
- ♦ « garder la maîtrise des coûts financiers et continuer à offrir un service de qualité ».

La diminution du coût de la collecte et la diminution espérée des volumes collectés ne seront pas de trop pour essayer de compenser la hausse de la « taxe générale sur les activités polluantes » imposée par l'Etat : de 25 €/tonne enfouie en 2020, elle passe à 65 €/tonne en 2025.

L'acquisition et le déploiement des nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV), ainsi que l'achat des camions-grues utilisés pour les vider, représentent un investissement de 9,3 millions d'euros pour Bièvre Isère Communauté. L'intercommunalité a bénéficié d'un financement d'environ 215 000 € de la part de l'éco-organisme Léko.

C'est un investissement fort mais les économies annuelles devraient permettre d'amortir cet investissement en six ou sept ans puis d'avoir un coût de fonctionnement en baisse.

source : *Vivre en Bièvre Isère #52.*

Pour la commune de Plan cela s'est traduit par :

- ♦ l'aménagement d'un nouveau point d'apport volontaire situé chemin du Puisat (conteneurs semi-enterrés)
- ♦ réaménagement du point d'apport volontaire à la sortie du village direction Saint-Geoirs (conteneurs aériens)
- ♦ réaménagement, prévu en février 2025, du point d'apport volontaire sur le parking de la salle des fêtes afin de permettre un accès plus facile et sécurisé aux personnes à mobilité réduite. Pour se faire, l'espace prévu mais inutilisé pour nos amis canins va être enlevé afin de créer la nouvelle plateforme de déchets.



**26 communes, dont Plan, sont passées à la collecte en PAV le 7 octobre 2024**



## L'article qui va faire un carton !

**33%** c'est la quantité de déchets recyclables encore présente dans les ordures ménagères (sac noir) !

Ce chiffre est issu d'une campagne de caractérisations réalisée sur les ordures ménagères réceptionnées au SMICTOM de la Bièvre et provenant des collectes réalisées par les Communautés de Communes de Bièvre Isère, Bièvre Est, Entre Bièvre Et Rhône et du Massif du Vercors.

Sur ces 33% se trouvent en majorité des papiers, cartons et emballages en plastiques (pots de yaourt, sachets en plastique, bouteilles). Ces déchets se valorisent très facilement pour fabriquer du papier, du carton et aujourd'hui on réintègre du plastique recyclé pour produire des bouteilles en plastique.

➔ **Alors pas d'hésitation à avoir ! Si mon déchet a servi à emballer ou à contenir un produit, je le dépose dans le conteneur de tri.** Le coût de traitement des déchets est fortement impacté par ces « erreurs de tri ».



Voir ça dans nos poubelles, énerve fortement mais « carton » la tête froide !

**Les « erreurs » de tri coûtent en moyenne 180 000 euros / an pour notre intercommunalité**

## Dans le conteneur jaune

Les emballages en plastique, en polystyrène, en métal, les films et les sacs, le papier et les cartonnnettes



bien vidés  
non lavés  
compactés  
en vrac  
pas en sac

# LÉKO

Encore 1/3 d'emballages et papiers dans vos ordures ménagères ?



En 2023 :

- ◆ Collecter et traiter les **ordures ménagères** coûtent en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes **60 € HT/habitant/an**.
- ◆ Collecter et trier les emballages, **papiers et verre** coûtent **14 € HT/habitant/an** (déduction faite du coût du tri et des ventes des matériaux recyclables aux industriels).
- ◆ **Un emballage jeté dans les ordures ménagères coûte 4 fois plus cher à collecter et à traiter que s'il était déposé dans le conteneur jaune.**

Nous avons donc tout intérêt à retirer les emballages, le verre et les papiers des ordures ménagères et les mettre dans le bac jaune.

*Les PAV sont accessibles 24h/24 et permettent de trier les déchets de manière efficace et écologique. Nous comptons sur votre civisme pour maintenir ces espaces propres et en bon état.*

Le maintien de la propreté des Points d'apport volontaire et de leurs alentours est une priorité pour Bièvre Isère, qui a créé une brigade verte dédiée à cette mission. Composée de deux agents, cette brigade assure deux passages hebdomadaires sur chaque PAV. L'objectif est de vérifier les taux de remplissage des conteneurs et de nettoyer les abords si besoin.

Ces agents ne sont pas là pour ramasser vos déchets au sol. Tout comme l'employé communal et les élus ne sont pas là pour descendre vos déchets à la déchèterie. A bon entendeur !!!



**Les gros cartons :**

Ne vont pas dans le bac jaune



Ne vont pas au sol à côté des PAV



Vont à la déchèterie,

tout comme les déchets volumineux (encombrants), les déchets verts, les gravats, le bois, le matériel électronique hors d'usage, les piles et batteries, les ampoules et néons, les huiles et produits chimiques, le polystyrène et la ferraille.

**Trier ses déchets c'est bien, les réduire c'est encore mieux.**

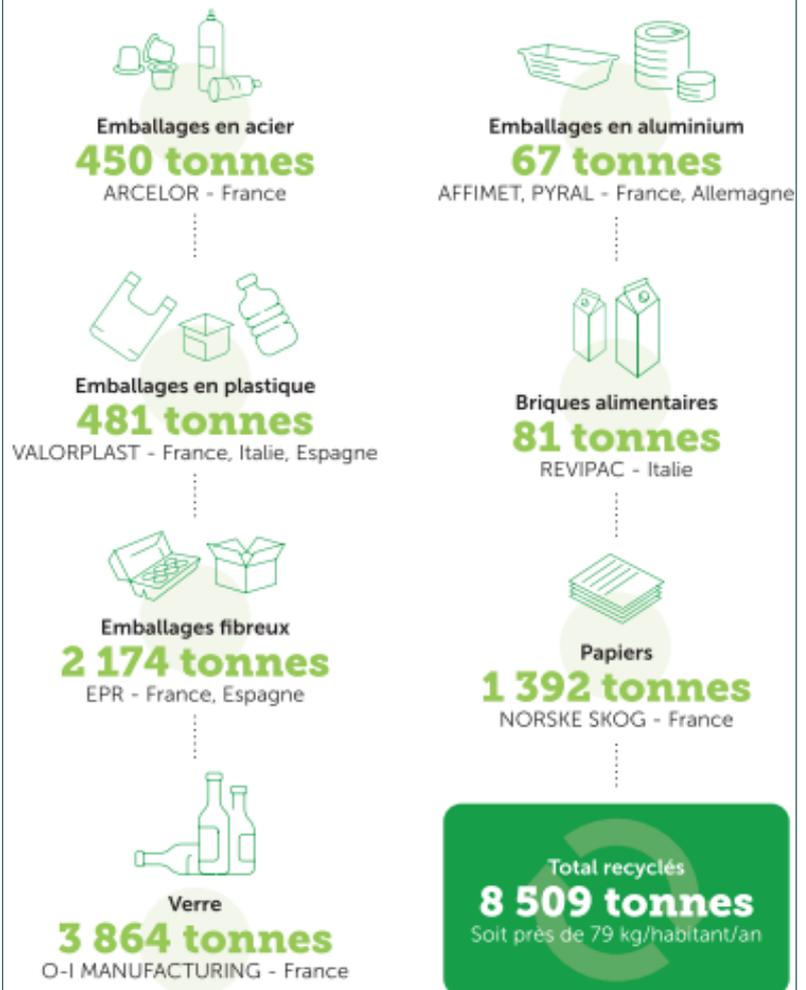
**Favorisons les produits réutilisables et sans emballage, pensons au réemploi des objets et au recyclage !**

**Déposer ses ordures ménagères au sol ainsi que ses encombrants c'est facile mais c'est interdit et passible d'une amende de 135 € à régler dans les 45 jours.**

## Destination des déchets recyclés

100 % de mes emballages et papiers sont recyclés en Europe, dont 80 % en France

Tous nos déchets ne peuvent pas encore être recyclés dans l'hexagone. Pour les petits emballages en aluminium par exemple, il n'y a qu'une seule usine en Allemagne. Il en est de même pour certains emballages en plastique produits en petite quantité. En 2023, nous avons recyclé :



Le bilan environnemental du tri de l'année 2022 établit que le tri réalisé par les habitants du SMICTOM de la Bièvre a permis de :

- ▶ Réduire l'effet de serre en évitant d'émettre 2 659 tonnes de CO<sub>2</sub> en utilisant moins de ressources naturelles, soit l'équivalent de 23 932 836 kms en voiture.
- ▶ Réduire la consommation d'énergie en économisant 44 860 440 Méga joules, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 125 871 lave-linge.

## Le datura, une plante à hauts risques

Le Datura est une plante sauvage, originaire d'Amérique centrale, extrêmement toxique. Elle peut atteindre 2 mètres de hauteur, et est couramment vendue en jardinerie comme plante ornementale. Le Datura pousse dans presque tous les types de sols et se reconnaît notamment par son odeur nauséabonde au froissement de ses feuilles.

Elle se distingue par ses feuilles dentelées, ses grandes fleurs blanches en forme d'entonnoir (jusqu'à 10 cm), et ses fruits sous forme de capsules ovales et épineuses (de 4 à 5 cm). Une capsule de datura peut produire jusqu'à 500 graines, et un pied jusqu'à 5 000 graines. Ces graines peuvent rester viables dans le sol pendant plus de 80 ans. La floraison a lieu entre juillet et octobre.

Toutes les parties (feuilles, fleurs, sève, graines) de celle que l'on nomme aussi l'herbe du diable sont toxiques et renferment de puissants alcaloïdes (atropine, scopolamine et hyoscyamine). Ces substances provoquent rapidement des symptômes graves après ingestion, tels que sécheresse des muqueuses, perte d'équilibre, dilatation des pupilles, suivis de délires et de coma, pouvant conduire à la mort. Il est donc impératif d'éviter son incorporation dans les fourrages destinés aux animaux, tels que les ensilages ou le foin.

### Que faire si du Datura pousse dans votre jardin ?

Tout d'abord, si possible, évitez que la plante ne produise des graines en la déracinant manuellement. Étant donné sa toxicité, il est essentiel de porter des gants, voire une visière et des vêtements de protection. Une fois arrachées, les plantes doivent être sorties de votre jardin et isolées dans une poubelle afin qu'elles se décomposent en toute sécurité. Il est interdit de les apporter en déchetterie, car les graines risqueraient de se propager. De même, il est déconseillé de les brûler, car les fumées dégagées sont extrêmement toxiques.

Source : Chambre d'agriculture

Une **intoxication grave** suite à la consommation de feuilles de datura a été rapportée par le Centre antipoison Grand-Est en juillet 2020. Quatre personnes d'une même famille avaient préparé et consommé dans un plat cuisiné des feuilles de datura, **confondues avec des feuilles de tétragone cornue** ramassées dans leur jardin. Elles ont rapidement présenté des signes d'intoxication grave nécessitant une hospitalisation en réanimation pour chacune d'entre elle. Si l'évolution clinique a été favorable pour ces 4 personnes, l'une d'elle a nécessité un suivi médical prolongé.



*Les Datura ont peu à peu colonisé les campagnes et il n'est pas rare d'en trouver dans notre secteur. A notre connaissance, c'est la première fois qu'un plant de Datura pousse à Plan.*



Plant de Datura observé à la Blache

Seul intérêt des Datura : ils attirent les larves de doryphores qui meurent en les consommant.

# Résultats du recensement 2024

## Quelques principes :

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence.

**La population est donc calculée en ramenant les résultats de la collecte en 2022. Pour ce faire, on utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population au 1er janvier 2021 et l'enquête de recensement de 2024.**

Après calculs, les populations de référence sont au 1er janvier 2022 :

- population municipale : 296

- population comptée à part : 7

Population totale calculée : 303

## Quelques définitions de l'INSEE :

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune, ces personnes sont recensées sur d'autres communes.

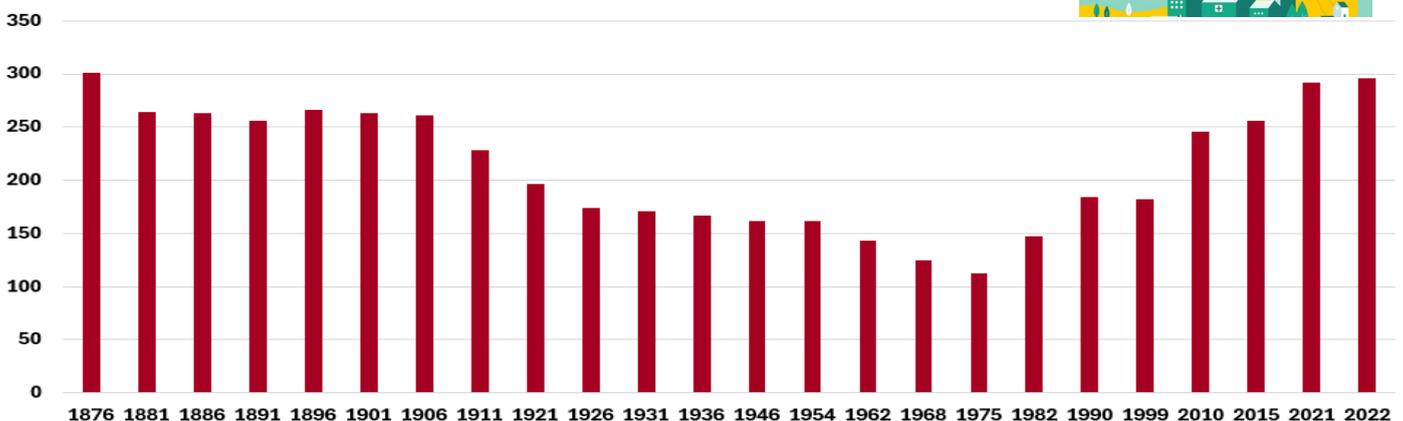
La **population totale** de la commune est la somme des deux populations précédentes.

## Résultat du recensement 2024 : Plan a désormais 305 habitants !

La plus importante population recensée date de 1841 avec 343 habitants, le record est proche d'être battu !



Evolution de la population de PLAN de 1876 à 2022



Sources : EHESS/Cassini et INSEE

Évolution du nombre de logements depuis 1968

| Catégorie de logement   | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2010 | 2015 | 2021 | 2024                |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| <b>Ensemble</b>   | 49   | 54   | 63   | 80   | 81   | 100  | 107  | 126  | 138 + 1 non enquêté |
| Résidences principales  | 40   | 38   | 50   | 63   | 69   | 93   | 98   | 110  | 120                 |
| Résidences secondaires + logements occasionnels + Logements vacants | 9    | 16   | 13   | 17   | 12   | 6    | 9    | 17   | 18                  |



### Associations :

Voici le nombre de flyers à imprimer pour votre prochaine communication

## LES FINANCES

L'année 2025 démarre avec le constat suivant : la crise de l'énergie semble derrière nous et l'inflation marque enfin le pas ! On ne peut que se réjouir de ces bonnes nouvelles mais malheureusement, la situation ne s'améliore pas pour autant (bien au contraire) pour 2 raisons essentielles :

- ◇ Crise politique (suite à la dissolution de l'Assemblée nationale) qui paralyse pour l'instant le vote du budget
- ◇ Crise économique (la dette de l'état explose et il va falloir réaliser des économies)

**Concernant la crise politique (et en incluant le vote de la loi spéciale) les conséquences sont les suivantes :**

- Gel de toutes les dotations de l'état (DETR, DSIL ou Fonds vert) pour subventionner les projets d'investissement des collectivités. En clair, aucune aide à espérer tant que le budget n'est pas voté.
- Le versement de la DGF et des autres dotations attribuées aux collectivités par l'Etat sera limité à leur montant de 2024.
- Les impositions directes locales, ainsi que la TVA dont elles bénéficient, continueront d'être versées sous forme de douzièmes.
- La revalorisation des bases fiscales qui ne dépend pas de la loi de finances, s'appliquera à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre dernier, soit 1,7% pour 2025.

**Concernant la crise économique**, et même si rien n'est encore finalisé pour l'instant, la tendance est très claire, les collectivités vont également être mises à contribution pour maîtriser le déficit excessif que la France connaît. Parmi les pistes évoquées :

- Hausse des prélèvements pour les 500 plus grandes collectivités du pays (donc baisse des moyens des régions et des départements et par ricochet baisse des dotations de ces collectivités aux communes).
- Hausse des cotisations employeurs de la CNRACL pour financer la retraite des agents territoriaux
- Baisse du taux de remboursement du FCTVA

### Comptes administratifs 2023

#### Fonctionnement :

Recettes 2023 : 239 439,43 €

Dépenses 2023: 168 645,59 €

**Solde 2023 : 70 793,84 €**

**Excédent de fonctionnement cumulé : 299 336,64 €**

#### Investissement :

Recettes 2023 : 80 391,39 €

Dépenses 2023 : 87 652,21 €

Solde 2023 : - 7 260,82 €

Résultats antérieurs reportés 2022 : - 27 885,33 €

Solde lié aux restes à réaliser (dépenses) : - 58 761,54 €

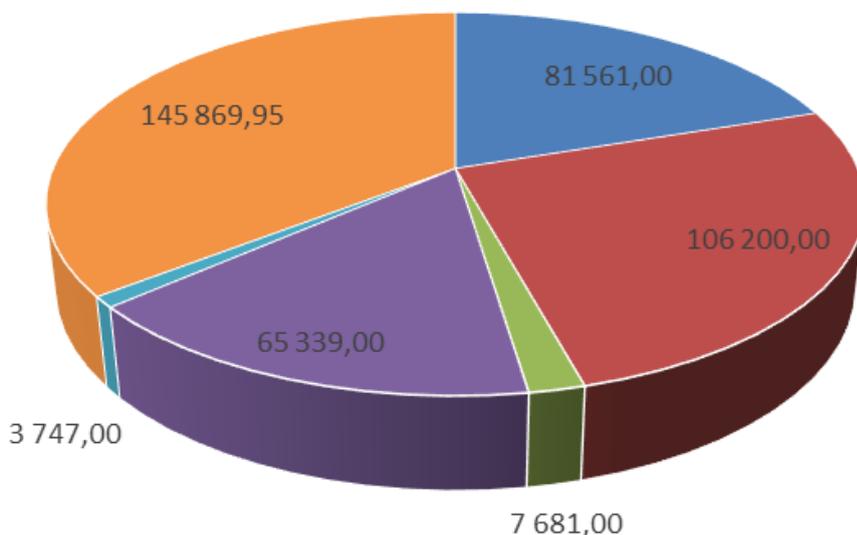
**Résultat 2023 : - 93 907,69 €**



## Fonctionnement

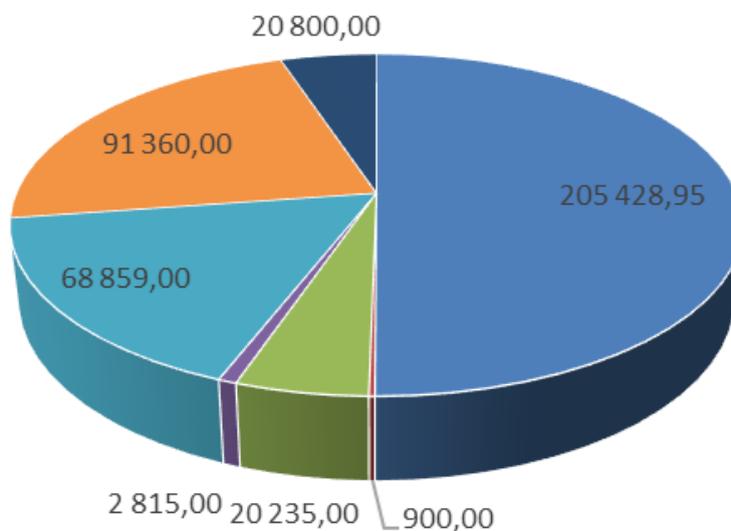
*Un budget équilibré à  
410 397,95 €*

### Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Virement à la section d'investissement

### Recettes



- Excédent de fonctionnement reporté
- Atténuation de charges
- Produits, services, ventes diverses
- Impôts et taxes
- Fiscalité locale
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante

## Investissements

| Dépenses                         | Montant             |
|----------------------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté | 7260,82 €           |
| Emprunts et dettes assimilés     | 32 214,00 €         |
| Immobilisations incorporelles    | 0,00 €              |
| Immobilisations corporelles      | 186 275,54 €        |
| Opérations patrimoniales         | 0,00 €              |
| Immobilisations en cours         | 0,00 €              |
| <b>Total dépenses</b>            | <b>225 750,36 €</b> |

| Recettes                                 | Montant             |
|--|---------------------|
| Excédent d'investissement reporté        | 93 907,69 €         |
| Dotations fonds divers et réserves       | 13 000,00 €         |
| Subventions d'investissement             | 11 500,00 €         |
| Opérations patrimoniales                 | 0,00 €              |
| Emprunts et dettes assimilés             | 0,00 €              |
| Virement de la section de fonctionnement | 145 869,95 €        |
| <b>Total recettes</b>                    | <b>264 277,64 €</b> |

| Taxes             | Taux 2023 | Taux 2024 |
|-------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 11,42 %   | 11,53 %   |
| Foncier bâti      | 30 %      | 30,30 %   |
| Foncier non bâti  | 37,3 %    | 37,67 %   |

# L'URBANISME

Pendant l'automne, une phase de travaux assez conséquente a été réalisée par Alpes Isère Habitat pour rénover les logements sociaux qu'elle gère en gestion directe. Pour que ces travaux aient pu se réaliser, la commune s'est portée caution à hauteur de 35 % pour la rénovation de ces logements.

Parmi les nombreux travaux réalisés, on peut citer :

- ◆ Remplacement des fenêtres et des volets bois par du PVC
- ◆ Remplacement des portes palières
- ◆ Isolation des combles
- ◆ Démoussage et réfection de la toiture
- ◆ Habillage des bandeaux en aluminium laqué
- ◆ Remplacement des VMC autoréglables existantes par des VMC hygroréglables de type A
- ◆ ...

**ALPES ISÈRE HABITAT** OPH

**AMÉLIORE À PLAN**

---

**RÉSIDENCE LE CLOS DU CHÂTEAU**  
AMÉLIORATION THERMIQUE DE 4 LOGEMENTS  
DÉBUT DU CHANTIER : 06/2024\* - FIN DU CHANTIER : 11/2024\*

|                            |                          |                                  |                                     |
|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| <b>COÛT DE L'OPÉRATION</b> | <b>PRÊTS</b>             | <b>ARCHITECTE</b>                | <b>BUREAU DE CONTRÔLE</b>           |
| MONTANT ..... 133 666 €    | PRÊT PAM ..... 113 615 € | LM ARCHITEL ..... 04 76 55 27 89 | APAVE ..... 04 74 95 23 00          |
|                            | <b>FONDS PROPRES</b>     | <b>BUREAU D'ÉTUDES FLUIDES</b>   | <b>COORDONNATEUR SPS</b>            |
|                            | MONTANT ..... 20 051 €   | AKOÏME ..... 04 76 50 00 07      | BUREAU VERITAS ..... 04 72 29 32 55 |

| N° LOT | OBJET                                      | NOM                | COMMUNE               | TÉLÉPHONE      | SOUS-TRAITANT | COMMUNE | TÉLÉPHONE |
|--------|--|--------------------|-----------------------|----------------|---------------|---------|-----------|
| 01     | GROS ŒUVRE                                 | CHANUT SAS         | BOURGOIN JALLIEU      | 04 74 28 28 22 |               |         |           |
| 02     | CHARPENTE COUVERTURE ISOLATION             | SN TRADI CHARPENTE | CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE | 04 76 45 82 50 |               |         |           |
| 03     | PORTES PALIÈRES                            | CARBONERO          | LA BUISSE             | 04 76 55 06 55 |               |         |           |
| 03 B   | MENUISERIES EXTERIEURES PVC OCCULTATIONS   | CARBONERO          | LA BUISSE             | 04 76 55 06 55 |               |         |           |
| 04     | PLATRERIE MENUISERIES INTERIEURES PEINTURE | HVC                | ROUSSILLON            | 06 74 39 44 28 |               |         |           |
| 07     | SERRURERIE                                 | IG2B               | CHANAS                | 04 74 48 66 54 |               |         |           |
| 11     | ÉLECTRICITÉ                                | EC2L               | LA-CÔTE-SAINT-ANDRÉ   | 09 75 43 42 31 |               |         |           |
| 12     | PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION  | EVCS               | CHABONS               | 06 83 77 78 29 |               |         |           |
| 15     | ISOLATION PROJETÉE SOUFFLÉE                | GONNET ISOLATION   | RILLIEUX-LA-PAPE      | 04 78 79 52 62 |               |         |           |



**« 1 549,89 euros investis par la mairie pour la réfection de la toiture »**

L'objectif initial était d'améliorer l'isolation thermique de ces logements mais d'autres travaux ont aussi été réalisés pour pallier aux multiples « dégradations » qui s'étaient accumulées au fil du temps.

Pour l'ensemble des 4 logements, le montant des travaux (études incluses) s'est élevé à 133 666 euros TTC.

Concernant la réfection de la toiture et de la zinguerie, la commune s'est acquittée d'un montant de 1 549,89 euros TTC qui correspond aux 146 millièmes sur 1 000 pour le local qu'elle a conservé et qui est mis à la disposition de l'ACCA de Plan.



**« La commune s'est portée caution à hauteur de 35 % »**



## Travaux château d'eau

**D**urant le mois de septembre, des travaux ont été réalisés par Bièvre Isère Communauté sur le château d'eau qui alimente notre village en eau potable. Destinés à étanchéifier le réservoir, ces travaux ont permis d'éviter que les eaux de ruissellement s'infiltrent à l'intérieur et amènent par le fait des bactéries dans l'eau. Les normes imposées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) étant draconiennes, cela nous a valu régulièrement des traitements au chlore lors des épisodes pluvieux pour éliminer ce risque bactériologique.

L'étanchéité a donc été refaite autour du réservoir et sur le dôme qui le surplombe pour éliminer les microfissures qui étaient apparues dans le béton à cause du vieillissement. Grâce à ces travaux, le risque d'infiltration est désormais éliminé et les traitements à base de chlore ne sont plus nécessaires. Au final l'eau a retrouvé son goût habituel, c'est-à-dire sans goût et sans odeur !



Toute la périphérie du dôme a été décaissée pour reprendre l'étanchéité périphérique.



Un bitume spécial a été appliqué sur tout le « couvercle » pour éviter les infiltrations d'eau par les microfissures.



Remise en état du château d'eau après les travaux d'étanchéification.

Si je comprends bien, l'eau javéalisée est un dossier qu'on va pouvoir chlore !

Pfft, les blagues ridicules c'est comme les réservoirs, il va falloir y mettre l'eau-là !



## Installation de panneaux photovoltaïques à l'école

L'investissement le plus important de cette année a concerné l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture de l'école. La conjoncture internationale et économique de ces dernières années a montré que le prix de l'énergie pouvait très rapidement flamber et engendrer des dépenses importantes pour la collectivité.

Pour rappel, la dépense énergétique de notre collectivité se chiffre à près de 10 000 euros / an et donc, lorsque l'électricité augmente de près de 45 % comme cela a été le cas au cours des 3 dernières années, cela a un impact non négligeable sur nos finances communales.

Ce projet chiffré à 49 790 euros HT va donc se faire sur fond propre car aucune subvention n'a pu être obtenue malgré une recherche tout azimut ces deux dernières années. Pour s'affranchir des fluctuations du prix de l'énergie, nous avons privilégié l'auto consommation en lieu et place de la revente totale qui avait le défaut de figer le prix d'achat de l'électricité sur 20 ans. Il est donc aisé de comprendre que cette option n'est pas très intéressante dans un contexte haussier du prix de l'énergie. Certes le prix de l'électricité devrait rebaisser rapidement mais pour combien de temps ?



« Investissement :  
49 790 euros HT »

« Modèle économique  
retenu : autoconsommation  
collective »

C'est la tuile, à force d'investir, on se retrouve à découvrir !

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du conseil municipal n'a pas retenu cette option et a opté pour l'autoconsommation. Autoconsommer l'électricité produite sur place est donc une idée formidable, mais le seul petit hic c'est que la production est optimale en juillet-août ... lorsque l'école est fermée !

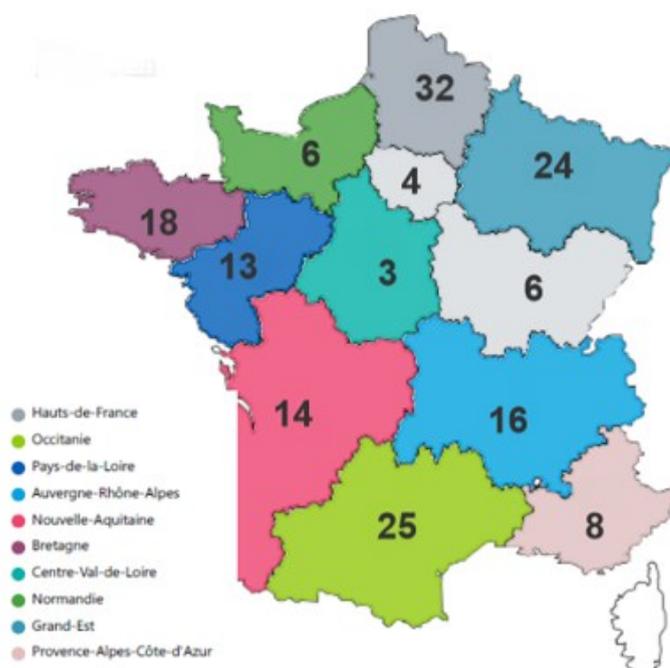
Pour contourner ce « léger » problème et rentabiliser au maximum cet investissement, nous avons recouru à l'autoconsommation collective qui consiste à partager l'électricité produite localement entre plusieurs consommateurs également locaux.

Ci-contre :

Nombre d'opérations  
d'autoconsommation  
collective en 2023

PAGE 20

### Opérations actives par régions administratives



Dans notre cas, c'est le modèle patrimonial qui a été choisi et qui est particulièrement adapté aux communes qui possèdent plusieurs bâtiments proches les uns des autres. Dans ce modèle, les producteurs et les consommateurs forment une seule et même entité juridique ce qui signifie que l'électricité est partagée uniquement entre les bâtiments qui appartiennent au même producteur.

L'électricité va donc être produite par les panneaux photovoltaïques disposés sur le toit de l'école et elle sera répartie entre l'école, la salle des fêtes et la mairie. Avec cette configuration, seul le surplus sera revendu à Enedis mais à un tarif relativement modeste.

Contrairement à la revente totale où l'on pouvait estimer un temps de retour sur investissement d'environ 10 ans, avec ce modèle économique, il est plus difficile de prévoir le temps de retour sur investissement car cela dépend de la consommation instantanée de chaque bâtiment.

Le bilan économique pourrait néanmoins être réalisé dans un an ou deux mais en revanche le bilan environnemental est quantifiable immédiatement et on peut désormais se targuer d'habiter dans un village à énergie positive puisque l'on produit plus d'électricité que ce que l'on consomme pour nos équipements communaux. En effet, la production cumulée des panneaux photovoltaïques implantés sur l'école et la mairie vont engendrer une production de 57 000 kWh/an alors que la consommation totale d'électricité est de 47 000 kWh (mairie + école + salle des fêtes + éclairage public) !



### Modèle « Patrimonial »

Une même entité partage sa propre production sur plusieurs sites distincts. Par ex une commune avec ses bâtiments municipaux

### Le projet en chiffres :

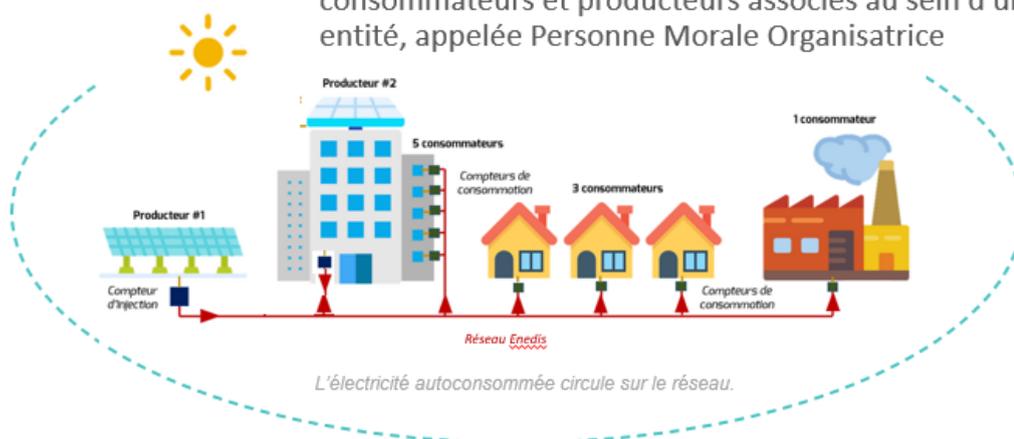
- ◆ Coût : 49 790 euros HT
- ◆ Puissance installée : 36 kWc
- ◆ Production estimée : 50 300 kWh / an
- ◆ Surface de panneaux : 160 m<sup>2</sup>

*« Plan est désormais un village à énergie positive car nous produisons plus d'électricité que ce que nous consommons (en ce qui concerne les bâtiments communaux) »*



Euh, ils ne sont pas censés être noirs les panneaux photovoltaïques ?

A une autoconsommation **collective** : plusieurs consommateurs et producteurs associés au sein d'une même entité, appelée Personne Morale Organisatrice



# LES ASSOCIATIONS / LES MANIFESTATIONS

Notre village a été animé tout au long de l'année par les différentes associations de la commune. Voici un petit florilège des publications des associations :

## Le Clan de César

**A**ssociation de loi 1901 créée en 2023, par une équipe de jeunes planots permettant d'organiser des événements au sein du village.



Ces événements se veulent intergénérationnels, afin de convenir aux familles avec jeunes enfants ou sans enfant, ainsi qu'aux personnes représentant la mémoire du village et de créer des souvenirs tous ensemble.

L'association vise à redynamiser le village après l'arrivée de nombreux nouveaux habitants.

On se rencontre, on se retrouve, on se revoit au détour d'un événement festif et convivial.

Il y règne bonne humeur, joie, rires et bienveillance.

Pour **2025**, plusieurs événements viendront ponctuer l'année :

- ♦ Le samedi 18 janvier : **concours de galette des rois**, qui sera sacré meilleur pâtissier ?
- ♦ Une **soirée Saint Patrick et Karaké**
- ♦ La traditionnelle **fête des voisins** !
- ♦ Le **vide grenier** tant attendu pour sa 2<sup>ème</sup> édition
- ♦ La **soirée blind-tests** ou une autre soirée qui vous animera tout autant

**Au plaisir, de vous revoir, vous rencontrer et de créer de chouettes souvenirs tous ensemble.**

*Pour suivre les informations rendez-vous sur*



Le clan de César



Le Comité des Fêtes de Plan a organisé plusieurs activités tout au long de **l'année 2024**, favorisant ainsi la convivialité et le rassemblement des habitants.

- En juin, une **randonnée** a permis aux participants de profiter de la nature tout en partageant un moment chaleureux et détendu.
- Deux **matinées boudin** ont également rythmé l'année, l'une en février et l'autre en novembre. Ces rendez-vous gourmands ont attiré les amateurs de traditions culinaires locales.
- Enfin, le **réveillon du jour de l'An** a été un véritable succès. Avec **130 participants**, cet événement festif a permis de clôturer l'année en beauté, dans une ambiance joyeuse et conviviale. Ces activités témoignent du dynamisme et de l'engagement du Comité des Fêtes au service de la population.



Le Comité des Fêtes ne manque pas de projets pour l'année 2025, avec un programme riche et varié qui promet de belles animations.

Comme chaque année, une **randonnée** sera organisée le **premier week-end de juin**.

En **novembre**, les amateurs de gastronomie locale pourront se régaler lors de la **matinée boudin**.

Enfin, le **réveillon du jour de l'An** viendra clôturer l'année 2025.



Une nouveauté marquante viendra s'ajouter aux activités habituelles : le Comité des Fêtes s'est lancé dans la construction d'un char pour participer au **défilé des Mandrinades 2025**.

Cet ambitieux projet mobilisera les membres du Comité des Fêtes ainsi que tous les habitants du village désirant partager cette expérience et apporter une touche spectaculaire à cet événement emblématique. Avec ce programme diversifié, le comité des fêtes continue de s'investir pleinement pour dynamiser la vie locale et offrir des moments de partage et de joie à tous.

## SOU des écoles SAINTFORTPLAN

Le sou des écoles SAINTFORTPLAN est une association créée en 2004 par des parents d'élèves bénévoles qui proposent leur temps, leurs idées, et leur implication afin d'organiser des manifestations pour collecter de l'argent à destination des écoles du RPI et ainsi permettre l'accomplissement de merveilleux projets pédagogiques pour les élèves du RPI.



Un échantillon des parents bénévoles. Pour la photo, 1, 2, 3 : SOU, RIEZ



### Prochains évènements :

- ⇒ **Février 2025 vente de fromages**
- ⇒ **19 Avril 2025 chasse aux œufs**
- ⇒ **28 Juin 2025 kermesse de l'école**

Boum du RPI



Notre association compte des membres permanents autrement dit « le bureau » et à chacune des manifestations organisées tous les parents motivés par l'évènement sont conviés pour donner main forte, ce sont "les membres actifs" !

Le SOU travaille en collaboration avec les enseignantes du RPI, les responsables des Mairies, et les différents acteurs locaux.



- Mails que les institutrices transmettent aux parents
- Réseaux sociaux :  
<https://www.facebook.com/saintfortplan>
- Flyers distribués dans les boîtes aux lettres

Atelier créatif à l'occasion de la Chasse aux œufs



## Plan Action Sociale

Plan Action Sociale a proposé de nombreuses activités en cette année 2024 parmi lesquelles on peut citer :

- Repas au restaurant.
- Goûter des rois.
- Fête du pain (organisé conjointement avec le Clan de César).
- Jeux de société les lundis après-midi.
- Atelier relaxation avec Hélène les jeudis matin



En 2025, Plan Action Sociale proposera également des balades à thèmes : exploration de nos plantes et fleurs des champs avec Franca comme animatrice.

Une vente de bugnes sera également organisée le 15 février.



## Ô Zanimerveilles

Petite association de protection animale située à Plan depuis environ une année, Ô Zanimerveilles a été créée après l'adoption des animaux présents dans la mini-ferme, suite à des sauvetages ou des volontés d'abandon pour raisons diverses.

Il est possible de visiter la mini-ferme sur rdv, de venir à la rencontre de ces animaux de ferme essentiellement et de leur histoire.

Alice, éducatrice spécialisée formée en zoothérapie propose des accompagnements, ainsi que des accueils à la ferme (en individuel ou en petit groupe), ceci à destination autant des particuliers qu'aux structures médico-sociales par exemple.

L'idée est de sensibiliser à la cause animale et son environnement, et montrer que les animaux apportent du bien être aux humains.

# Ô Zanimerveilles



**OÙ ?**  
Dans le petit village de Plan au sein d'une mini ferme associative



**L'ASSOCIATION :**  
Recueillir des animaux maltraités ou abandonnés, en prendre soin, sensibiliser les personnes à la cause animale et à l'environnement



**POUR QUI ?**  
Accueil tous publics, (structures, particuliers, etc...)

## ADHERER

**? Pourquoi adhérer à l'association ?**

- Pour soutenir le fonctionnement de l'association, l'accueil des animaux, leurs repas, les soins divers (vétérinaire, maréchal ferrant, ostéopathe, etc...).
- Être invité à nos assemblées générales.
- Une adhésion = UNE VISITE OFFERTE pour l'adhérent

**Comment adhérer ?**

20€ par adulte  
15€ par enfant  
(Tout le monde peut adhérer)

06 59 99 58 19

80 route de la Grande Côte  
38590 Plan

ozanimerveilles@hotmail.com

## INFORMATIONS DIVERSES

### Paniers garnis pour les aînés du village



**A** l'approche des fêtes de fin d'année, la municipalité met un point d'honneur à marquer cette période festive par un petit geste envers les aînés du village.

Ainsi, des « paniers garnis » ont été distribués aux seniors du village, dans un esprit de partage et de convivialité. La distribution a été réalisée le 7 décembre. 31 personnes sur la commune se sont donc vu remettre par les membres du conseil municipal un panier garni.

Si vous aviez droit à ce colis et que vous avez été oubliés, n'hésitez pas à vous manifester en mairie afin de rectifier cette erreur pour l'année à venir. Certes, « Errare humanum est » (locution de circonstance quand on habite au pied du camp de César) mais si tel est le cas, l'ensemble du conseil municipal vous présente ses excuses.

Pour bénéficier de ce colis, il faut désormais satisfaire aux conditions suivantes :

- ◇ Être âgé de plus de 70 ans
- ◇ Avoir sa résidence principale sur la commune



### Les Arts Allumés

**E**n avril dernier a eu lieu la 8<sup>ème</sup> édition du festival des Arts allumés. Déjà 8 ans que cette manifestation nous enchante à chaque printemps sur le territoire ! Cette année ce fut 16 représentations réparties sur 13 communes différentes dont 2 spectacles en ferme.

C'est le dimanche 7 avril à 16h que le festival nous a donné rendez-vous sur notre commune pour une représentation musicale de « LE SINGE D'ORCHESTRE, LA PRESQUE HISTOIRE DE LA MUSIQUE » avec la compagnie « Laissons de Côté ».

Les comédiens installés en extérieur sur les abords de la salle des fêtes, ont retracé 35000 ans de musique en une heure devant les spectateurs venus en nombre. Ces derniers ont traversé le temps et les continents grâce à cette odyssée musicale aux notes jubilatoires et surréalistes pour leur plus grand bonheur.

Pour l'occasion, le Clan de César a tenu la guinguette du festival sous le préau, en proposant boissons fraîches et crêpes gourmandes afin que petits et grands puissent se restaurer après ce spectacle.





## Numéro d'urgence : 114

**E**n France, on estime à 7 millions le nombre de personnes sourdes ou malentendantes. Quels services leur sont spécifiquement dédiés en cas d'urgence ? Beaucoup l'ignorent, et notamment les publics concernés, ainsi que leurs proches et aidants.

**Le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie) les plus proches, grâce à la conversation totale (visio, texte, voix, images).**

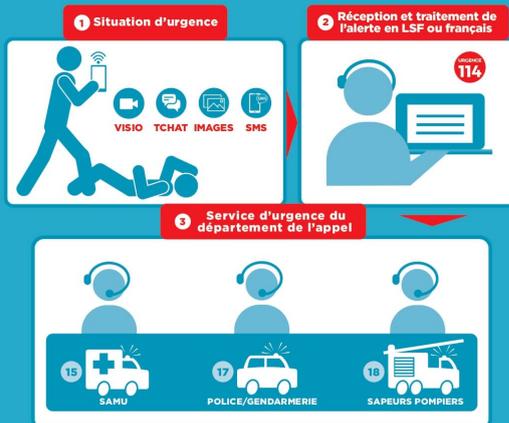
Les appels sont traités, sur l'application ou sur le site, par une équipe d'agents formés à la Langue des Signes Française et à la prise d'appel en texte adapté, en lien avec les services d'urgence.

Placée sous l'égide du comité interministériel du Handicap, le 114 est cogéré par le Ministère de l'Intérieur et par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Sa mise en œuvre est assurée par le CHU Grenoble Alpes.

**« 114 : le numéro qui ne fait pas la sourde oreille »**

## Le 114, comment ça marche ?

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?  
Contactez immédiatement **Urgence 114**.  
Le 114 gèrera votre appel en lien direct avec le service d'urgence du département de l'appel.



## Choisir un mode de communication adapté à vos besoins

**Urgence 114** propose plusieurs modes de communication adaptés aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques, à choisir depuis l'application mobile ou le site internet.



## Comment contacter le 114 ?

Plusieurs moyens de contacter **Urgence 114** :  
via l'application,  
le site internet  
ou par SMS.

Sur notre application **Urgence 114**  
à télécharger sur votre store



Sur notre site internet : **urgence114.fr**



Par échange SMS avec **114** en destinataire

• Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.



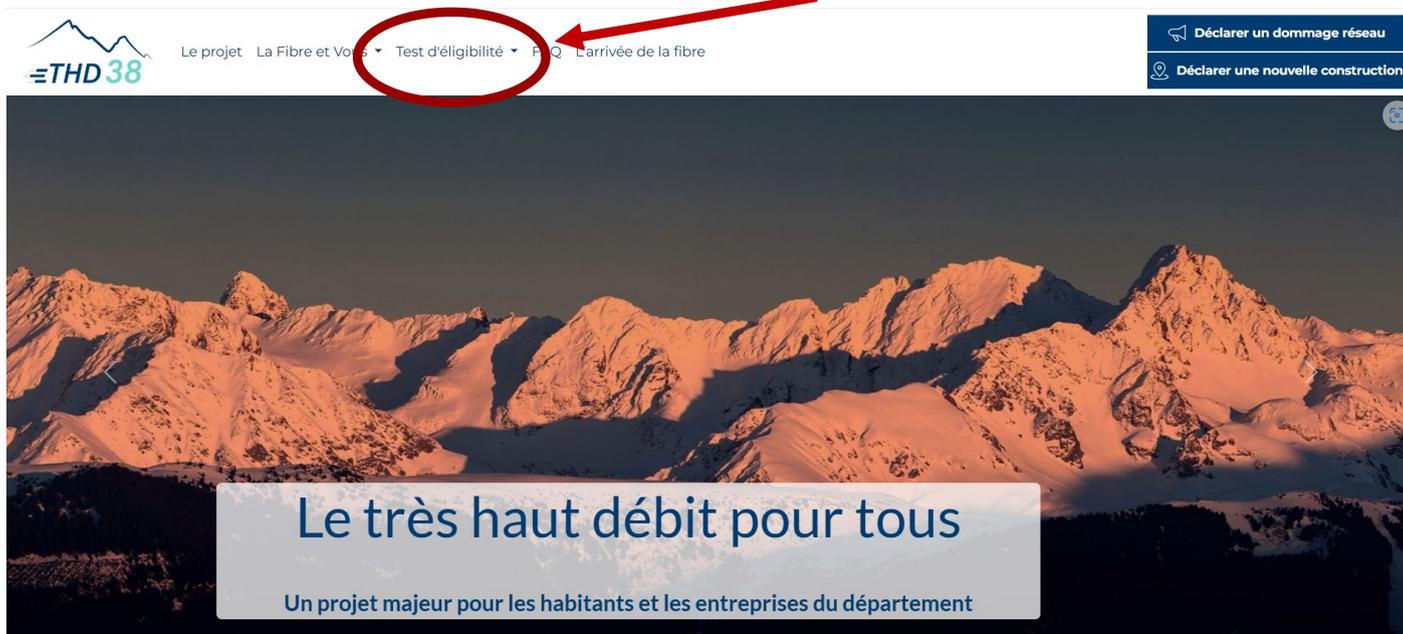
## Fermeture du réseau cuivre

La modernisation des infrastructures de télécommunications est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire. Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers, vers de nouvelles technologies, plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture du réseau se déroule au travers de sept lots annuels de communes. Dans ce contexte, notre commune a été sélectionnée pour être intégrée au lot n°4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fin de commercialisation est fixée à 2026 et dont la fermeture technique interviendra en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. **En clair, en 2028, il n'y aura plus d'ADSL et de téléphone sur notre commune !**

Dans ce contexte, nous vous invitons fortement à passer à la fibre le plus rapidement possible pour éviter les désagréments potentiels tels qu'une interruption du téléphone ou de l'Internet si on s'y prend au dernier moment. Il est vrai que certains d'entre vous ont rencontré quelques difficultés pour accéder à la fibre ces derniers temps, mais ce problème devrait être résolu en 2025 puisque XP fibre va effectuer une complétude du nombre de prises, et de ce fait, tout le monde sera raccordable fin 2025 sur la commune.

Pour savoir si vous êtes éligible, nous vous encourageons à aller sur le site Isère fibre (<https://www.iserefibre.fr/>) et de cliquer sur l'onglet : Tester votre éligibilité.



The image shows the top navigation bar of the THD 38 website. The menu items are: 'Le projet', 'La Fibre et Voies', 'Test d'éligibilité', 'FAQ', and 'L'arrivée de la fibre'. The 'Test d'éligibilité' item is circled in red, and a red arrow points to it from the right. To the right of the navigation bar are two buttons: 'Déclarer un dommage réseau' and 'Déclarer une nouvelle construction'. Below the navigation bar is a large banner image of a mountain range at sunset. Overlaid on the banner is a white box with the text: 'Le très haut débit pour tous' and 'Un projet majeur pour les habitants et les entreprises du département'.



La carte interactive (image ci-contre) vous renseignera ensuite sur votre situation :

- point bleu → vous êtes éligible immédiatement
- point orange → déploiement courant 2025.
- pas de point → il faut aller à la rubrique FAQ puis cliquer sur logement oublié.

**En cas de problème, n'hésitez pas à passer en mairie pour voir ensemble s'il n'y a pas un problème d'adressage.**

# Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.

**Lundi 16 Septembre 2024**

Comment se ressourcer ?

**Lundi 14 Octobre 2024**

Prendre des décisions avec lui / elle, à sa place, avec d'autres

**Lundi 18 Novembre 2024**

Moi aidant, j'ai aussi le droit à l'erreur

**Lundi 9 Décembre 2024**

Envisager les fêtes

**Lundi 6 Janvier 2025**

Je ressens de la culpabilité

**Lundi 3 Février 2025**

Quand le domicile devient difficile

**Lundi 3 Mars 2025**

Si on pensait aux loisirs, aux vacances !

**Lundi 7 Avril 2025**

J'ai l'impression d'être face à un mur

**Lundi 5 Mai 2025**

Aider un proche, une histoire de famille

**Lundi 2 Juin 2025**

Nos amis nous manquent !

**Lundi 7 juillet 2025**

Les échappés de l'été



Salle de réception de la Mairie  
409 Grande Rue, 38870 St Siméon de Bressieux

Accès libre et gratuit, sans obligation d'assiduité.



Renseignements au  
04 74 20 00 22  
(Accueil de la Mairie)

# Le SIRRA ? C'est quoi ?

Le Syndicat isérois des rivières Rhône aval a pour missions principales la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, la gestion durable des ressources en eau du territoire, ainsi que la prévention et la protection des enjeux (humains, matériels et économiques) contre les impacts des inondations.



**C'est ce que l'on appelle la GEMAPI !**  
*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*



Couvrant sur 121 communes, les missions du SIRRA s'exercent à l'échelle de 3 bassins-versants : 4 vallées, Sanne-Dolon Varèze et Bièvre-Liers. 6 collectivités en assurent la gouvernance.



Fonctionnalités milieux naturels



Qualité de l'eau



Quantité de l'eau



Prévention inondation

**Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.**

Plus d'informations sur le site [www.sirra.fr](http://www.sirra.fr)

## PATRIMOINE

Le cadastre Napoléonien est un registre officiel établi au début du XIXe siècle pour décrire et évaluer les propriétés foncières en France. Institué par Napoléon Ier en 1807, il visait à assurer une répartition équitable de l'impôt foncier. Quelles ont été les différentes étapes nécessaires à son édification ? Quelles conséquences pour la commune de Plan ?



En France, sous l'Ancien Régime, la **taille** était un impôt direct que le roi prélevait sur ses sujets par l'intermédiaire de ses vassaux. Cet impôt revêtait deux formes suivant les régions : la taille personnelle qui pesait sur les individus et la taille réelle qui pesait sur la terre.

Cependant cet impôt était impopulaire car seul le tiers état s'en acquittait puisque la noblesse et le clergé en était dispensé. Suite au procès des tailles de 1630, l'impôt a été perçu sur la terre et non sur le statut de son propriétaire. En clair, c'est la fin de l'exonération pour le clergé et la noblesse. Malgré tout, le système était perçu comme injuste car les propriétés des nobles étaient souvent dégrévées de taille (en contrepartie le noble devait s'acquitter d'une compensation comme envoyer un cadet à l'armée par exemple) et ce système ne concernait que le Dauphiné mais pas le reste de la France.

Suite à la révolution française, la nouvelle administration a décidé en 1791 qu'une contribution foncière sur tous les biens fonciers remplacerait la taille. Pour réformer le système, il fallait engager une tâche colossale : la refonte et la modernisation par étapes de tous les documents cadastraux.

Le mandement de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs était problématique à cause de la commune de Saint-Geoirs, car les fonds nobles y représentaient 30 % de son territoire. Ainsi, en 1792, les administrateurs du département de l'Isère décident de changer les délimitations des communautés du mandement. Le premier motif pour engager cette procédure est le suivant : « ... Il est urgent de faire cesser toute difficulté entre ses communes pour hâter l'assiette et le recouvrement de leur contributions ». Pour mener à bien cette difficile procédure, le commissaire désigné fut Louis Vachon, connu dans la région comme un excellent administrateur, qui sera quatre ans plus tard commissaire du pouvoir exécutif de la municipalité du canton de Saint-Étienne de Saint-Geoirs.

Les intéressés cités dans le procès-verbal sont :

### **Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs :**

Joseph Veyron-Lacroix  
(administrateur du département)  
Biessy (maire)  
Veyron de Plan (citoyen)

### **Saint-Michel Saint-Geoirs :**

Antoine Durand (maire)  
Antoine Dye (procureur)

### **Plan :**

Jean Orcel (maire)  
François Naud (procureur)

### **Saint Geoirs :**

Joseph Jourdan (maire)  
Félix André-Bleton (officier municipal)  
Joseph Charreton (procureur)  
André Poyaux (citoyen)

Il est certain que chaque maire est venu à cette réunion avec le parcellaire de sa commune et avec la ferme intention de garder sur son territoire, les droits d'eau sur la rivière et les moulins. Sur le terrain Louis Vachon note les nouvelles délimitations qui devront s'appuyer autant que faire se peut sur les chemins et les rivières. Mais les moulins, les ha-meaux et les maisons isolées compliquent le travail. Leurs habitants refusent de changer de paroisse car ils sont très attachés à leur église et à leur cimetière. Il faudra à Louis Vachon et à ses aides locaux 12 jours dont trois sur le terrain pour faire les nouvelles délimitations des quatre communes.



Apparition des sections sur les documents cadastraux

Après échange de parcelles, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs récupère 6,20 ha, mais perd 195 ha, le don à Saint-Geoirs est de 189 ha, ce qui constitue le plus important transfert. Saint-Michel-de-Saint-Geoirs récupère 17,7 ha, mais perd 50 ha, le don à Saint-Geoirs est de 32 ha. Plan récupère 11,2 ha mais perd 34,5 ha, le don à Saint-Geoirs est de 23 ha. Saint-Geoirs perd 20,5 ha mais gagne 265,5 ha si bien que le territoire de cette commune s'agrandit de 245 ha. L'objectif est atteint et l'arrêté du 17 octobre 1792 donne pouvoir aux communes de procéder immédiatement à l'établissement des nouveaux rôles d'imposition.

**« Lors de l'édification du cadastre napoléonien, Plan s'est fait amputer de 23 hectares au profit de la commune de Saint Geoirs »**



Adoption du système métrique qui a permis d'unifier les unités de mesures et permis l'édification du cadastre napoléonien

Tout ceci est une étape vers l'édification du cadastre napoléonien, permise par l'adoption du système métrique en 1795. La complexité des unités de mesure et leur nombre infini dans toute la France a longtemps été un obstacle majeur à la modernisation des documents cadastraux. En 1798, on crée l'État de section où chaque parcelle doit avoir un numéro. La loi de septembre 1807, finalise 20 ans de préparation en mettant en place le cadastre parcellaire dit napoléonien : « mesurer sur une étendue de plus de quarante mille lieues carrées, plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées ; confectionner pour chaque commune, un plan en feuille d'atlas où sont reportées, ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit net de chacune d'entre elle ; réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire, les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminé, par la réunion de leurs produits, son revenu total, et faire de ce revenu [...] la base immuable de son imposition ».

Dans les quatre communes concernées par cet article, ces travaux se terminèrent entre 1830 et 1833, en Isère en 1839 et dans toute la France en 1850. Une loi de 1821 en confia l'exécution et le financement aux départements et aux communes. Ces documents restent un des

## Le moulin de la discorde

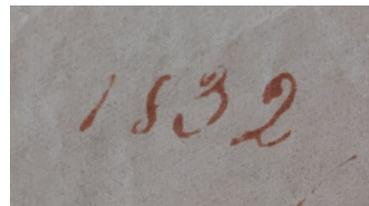
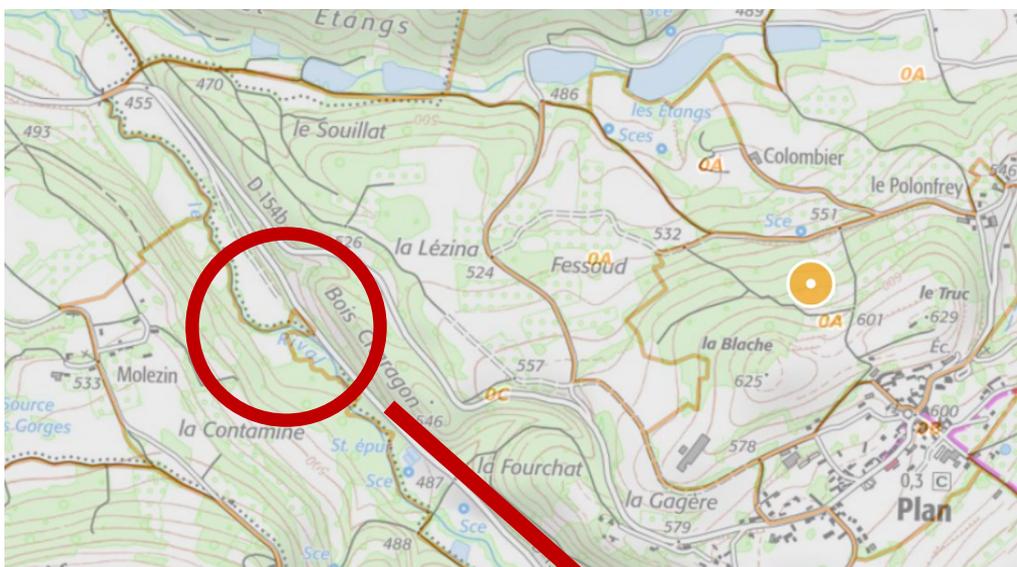
Les modifications des délimitations communales lors de la Révolution et des années suivantes donnèrent lieu à de nombreuses contestations. Le moulin des Moilles en est un bon exemple.

Situé à l'origine sur la commune de Plan, il passe ensuite sur celle de Saint-Geoirs, créant un curieux détour de la limite communale, qui n'a pas été modifiée depuis.

À l'origine du changement, une anomalie fiscale : d'après les maires des deux communes, le moulin payait patente sur chacune d'entre elles. Il fallait donc lever cette ambiguïté en fixant une nouvelle limite. Plan s'y opposa, arguant que le petit terrain en question figurait sur son ancien parcellaire avant la Révolution. Un géomètre fit une nouvelle limite conforme au règlement de 1821, mais elle fut refusée et le cadastre napoléonien de 1833 s'imposa.



Croquis de géomètre proposant en rose une nouvelle limite communale entre Saint-Geoirs et Plan



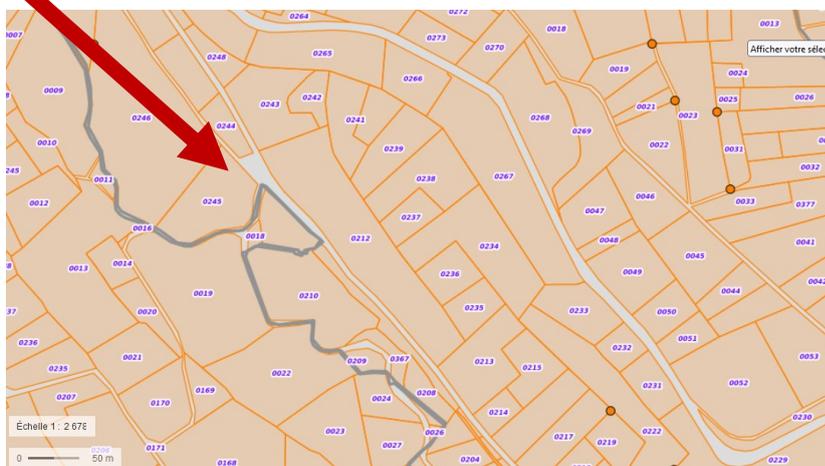
C'est en 1832 que les premiers plans cadastraux de la commune furent réalisés

"I Want My Money Back"

Moulin



Un décroché étrange à cause d'un moulin. Cela a sûrement donné du grain à moudre au géomètre !



Sources des articles sur le patrimoine :

LES CHRONIQUES N°71 - Juin 2021

Texte de Gilbert MALLEIN

## ETAT CIVIL

### Naissances : Toutes nos félicitations ...



#### **Johanna FERRAND**

Née le 20/01/2024, fille de Mathieu FERRAND et Alexandra MORGAN

#### **Jade MARCHAL**

Née le 13/08/2024, fille de Jean MARCHAL et Solenn MARCHAL

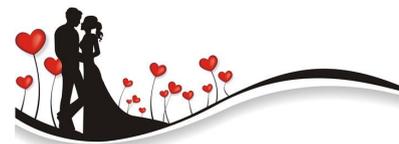
#### **Mélie et Emmie RAMPAUD**

Nées le 12/09/2024, filles de Sylvain RAMPAUD et Marion RAMPAUD

#### **Ella FERNANDEZ**

Née le 18/12/2024, fille de David FERNANDEZ et Julie AUTRAND

### Mariage : Tous nos vœux de bonheur ...



**Jean MARCHAL et Solenne GAY**, le 22/09/2024

### Ils nous ont quittés :

**Romain DOUBLIER**, le 20/04/2024

**Jean-Marc POUGET**, le 19/07/2024

**Marie-Thérèse DOUBLIER**, le 19/08/2024



## NUMEROS UTILES

**BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**  
1 Av Roland Garros — Grenoble Air Parc  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
04 76 65 56 48

### **DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

Route de la Frette 04 76 93 44 16

#### Horaires de la déchèterie :

- ♦ Lundi : 14 h - 17 h (18 h l'été)
- ♦ Mercredi au samedi : 9 h - 12 h ; 14 h - 17 h (18 h l'été)

### **MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS**

1 route de la Daleure  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
04 76 93 94 78

[mediatheque.sesg@bievre-isere.com](mailto:mediatheque.sesg@bievre-isere.com)

#### Horaires de la Médiathèque :

- ♦ Mardi : 15 h - 18 h
- ♦ Mercredi : 10 h - 18 h
- ♦ Vendredi : 15 h - 18 h
- ♦ Samedi : 10 h - 17 h

### **FRANCE SERVICES**

24 Avenue Jongkind 38260 La Côte Saint-André  
04 74 20 31 57

Site internet : [bievre-isere.com](http://bievre-isere.com)

[franceservices@bievre-isere.com](mailto:franceservices@bievre-isere.com)

#### Horaires :

- ♦ Lundi - Jeudi : 9 h-12 h / 13 h 30 - 17 h
- ♦ Vendredi : 9 h-12 h / 13 h 30 - 16 h 30

### **ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN**

Contact sur Plan : Mme BUISSON :

06 83 21 79 29

313, rue de la République 38590 SILLANS

04 76 37 15 39

#### Permanences :

- ♦ Lundi : De 9 h à 12 h
- ♦ Jeudi : De 9 h à 12 h
- ♦ Vendredi : De 9 h à 12 h

### **URG+ Centre de Soins non-programmés Saint Etienne de Saint-Geoirs**

Il est accessible sans rendez-vous tous les jours de 10 h à 22 h

Maison Guérin

3 rue Octave Chenavas



## MAIRIE

145 rue Jean Bernard  
38 590 - PLAN

Tel : 04 76 65 59 31

@ : [contact@mairie-plan.fr](mailto:contact@mairie-plan.fr)

Web : [www.mairie-plan.fr](http://www.mairie-plan.fr)



### **HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Lundi : 9 h -11 h**

**Mercredi : 8 h 30 -11 h 30**

**Vendredi : 8 h 30 -12 h**

## **NUMEROS D'URGENCE**

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Samu</b>                                  | 15             |
| <b>Gendarmerie</b>                           | 17             |
| <b>Pompiers</b>                              | 18             |
| <b>n° d'urgence européen</b>                 | 112            |
| <b>Centre antipoison</b>                     | 04 72 11 69 11 |
| <b>Fuite d'eau (Bièvre Isère Communauté)</b> | 04 74 20 86 73 |

*Il se peut que ces numéros rencontrent des dysfonctionnements (comme en juin 2021), si cela se reproduit, et en cas d'urgence, vous pouvez contacter :*

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>SDIS (incendie et secours)</b> | 04 76 26 89 01 |
| <b>SAMU</b>                       | 04 76 76 89 11 |
| <b>Gendarmerie</b>                | 04 76 93 50 17 |

